



COMMUNE DE : LA VILLEDIEU DU CLAIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 avril 2025**

Le dix avril deux mille vingt-cinq à vingt heures trente minutes les membres du Conseil municipal de la commune de LA VILLEDIEU DU CLAIN se sont réunis à la mairie sous la présidence de :

Madame BOUTILLET Michèle, maire

Présents : **M. BAROT Adrien, Mme BEAUVAIS Sylviane, Mme BROUARD Stéphanie, Mme FAUGEROUX Christine, M. FAURE Nicolas, Mme GENET Dominique, Mme GUDE Corinne, Mme GUITTON Marie, Mme HIERONIMUS Stéphanie, M. PENNETEAU Luc, M. RICHARD Jérôme, Mme VINCENT Elodie**

Pouvoirs : **Mme AUMONIER Céline pouvoir à Mme HIERONIMUS Stéphanie
M. COURTIN Alexis pouvoir à Mme GUDE Corinne,
M. DELOUME Michel pouvoir à M. RICHARD Jérôme
M. FEINTRENIE Jean-Louis pouvoir à M. GENET Dominique
M. GIRET Xavier pouvoir à M. PENNETEAU Luc**

Secrétaire de séance : **Mme GUITTON Marie**



DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DE LA COMMUNE DE LA VILLEDIEU DU CLAIN

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);
Vu le Code des juridictions financières ;
Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963,
VU l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;
VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la commune de LA VILLEDIEU DU CLAIN ;

Vu le Compte Financier Unique de la commune de LA VILLEDIEU DU CLAIN ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés,

AR Prefecture

086-218602902-20250410-2504010-DE
Reçu le 17/04/2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	588 666,52	1 408 256,30	1 996 922,82
	Recettes réalisées (1)	B	417 755,01	1 402 041,14	1 819 796,15
	Restes à réaliser	C	50 855,57	0,00	50 855,57
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 027 535,49	1 408 256,30	2 435 791,79
	Dépenses réalisées (1)	E	302 507,79	1 206 616,03	1 509 123,82
	Restes à réaliser	F	99 083,19	0,00	99 083,19
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	115 247,22	195 425,11	310 672,33
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	438 868,97	0,00	438 868,97
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	554 116,19	195 425,11	749 541,30
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-48 227,62	0,00	-48 227,62
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	505 888,57	195 425,11	701 313,68

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le Conseil municipal,

A la majorité des suffrages exprimés, 17 VOIX (présents et procurations), Mme la MAIRE n'ayant pas pris part au vote,

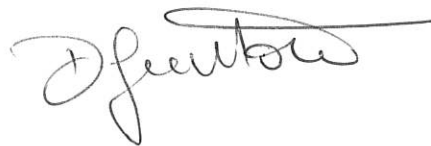
- APPROUVE le Compte Financier Unique de la commune de LA VILLEU DU CLAIN
- DONNE pouvoir à Mme la MAIRE pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Pour extrait conforme au registre des délibérations
Fait à LA VILLEDIEU DU CLAIN, le 10 avril 2025

La Maire
Michèle BOUTILLET



La Secrétaire
Marie GUITTON


Certifié exécutoire**AR Prefecture**

086-218602902-20250410-2504010-DE
Reçu le 17/04/2025



COMMUNE DE : LA VILLEDIEU DU CLAIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 avril 2025**

Le dix avril deux mille vingt-cinq à vingt heures trente minutes les membres du Conseil municipal de la commune de LA VILLEDIEU DU CLAIN se sont réunis à la mairie sous la présidence de :

Madame BOUTILLET Michèle, maire

Présents : **M. BAROT Adrien, Mme BEAUVAIS Sylviane, Mme BROUARD Stéphanie, Mme FAUGEROUX Christine, M. FAURE Nicolas, Mme GENET Dominique, Mme GUDE Corinne, Mme GUITTON Marie, Mme HIERONIMUS Stéphanie, M. PENNETEAU Luc, M. RICHARD Jérôme, Mme VINCENT Elodie**

Pouvoirs : **Mme AUMONIER Céline pouvoir à Mme HIERONIMUS Stéphanie
M. COURTIN Alexis pouvoir à Mme GUDE Corinne,
M. DELOUME Michel pouvoir à M. RICHARD Jérôme
M. FEINTRENIE Jean-Louis pouvoir à M. GENET Dominique
M. GIRET Xavier pouvoir à M. PENNETEAU Luc**

Secrétaire de séance : **Mme GUITTON Marie**



DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DE LA CAISSE DES ECOLES

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);
Vu le Code des juridictions financières ;
Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963,
VU l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;
VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la Caisse des Ecoles de LA VILLEDIEU DU CLAIN ;

Vu le Compte Financier Unique de la Caisse des Ecoles de LA VILLEDIEU DU CLAIN ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés,

AR Prefecture

086-218602902-20250410-2504011-DE
Reçu le 17/04/2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	0,00	7 276,00	7 276,00
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	7 276,00	7 276,00
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	0,00	13 339,25	13 339,25
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	8 267,29	8 267,29
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	0,00	-991,29	-991,29
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	6 063,25	6 063,25
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	0,00	5 071,96	5 071,96
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	0,00	5 071,96	5 071,96

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le Conseil municipal,

A la majorité des suffrages exprimés, 17 VOIX (présents et procurations), Mme la MAIRE n'ayant pas pris part au vote,

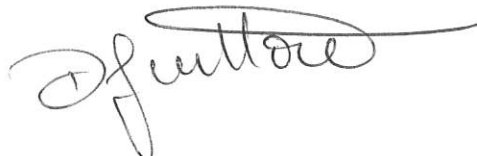
- APPROUVE le Compte Financier Unique de la Caisse des Ecoles de LA VILLEU DU CLAIN
- DONNE pouvoir à Mme la MAIRE pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Pour extrait conforme au registre des délibérations
Fait à LA VILLEDIEU DU CLAIN, le 10 avril 2025

La Maire
Michèle BOUTILLET



La Secrétaire
Marie GUITTON


Certifié exécutoire**AR Prefecture**

086-218602902-20250410-2504011-DE
Reçu le 17/04/2025



COMMUNE DE : LA VILLEDIEU DU CLAIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 avril 2025**

Le dix avril deux mille vingt-cinq à vingt heures trente minutes les membres du Conseil municipal de la commune de LA VILLEDIEU DU CLAIN se sont réunis à la mairie sous la présidence de :

Madame BOUTILLET Michèle, maire

Présents : **M. BAROT Adrien, Mme BEAUVAIS Sylviane, Mme BROUARD Stéphanie, Mme FAUGEROUX Christine, M. FAURE Nicolas, Mme GENET Dominique, Mme GUDE Corinne, Mme GUITTON Marie, Mme HIERONIMUS Stéphanie, M. PENNETEAU Luc, M. RICHARD Jérôme, Mme VINCENT Elodie**

Pouvoirs : **Mme AUMONIER Céline pouvoir à Mme HIERONIMUS Stéphanie
M. COURTIN Alexis pouvoir à Mme GUDE Corinne,
M. DELOUME Michel pouvoir à M. RICHARD Jérôme
M. FEINTRENIE Jean-Louis pouvoir à M. GENET Dominique
M. GIRET Xavier pouvoir à M. PENNETEAU Luc**

Secrétaire de séance : **Mme GUITTON Marie**



REPRISE ET AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024 AU BUDGET PRIMITIF 2025

Constatant que le Compte Financier Unique (CFU) 2024 fait apparaître un résultat excédentaire de fonctionnement de 195 425.11 €, le Conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'affecter :

- 195 425.11 € en section d'investissement au 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
Fait à LA VILLEDIEU DU CLAIN, le 10 avril 2025

La Maire
Michèle BOUTILLET

La Secrétaire
Marie GUITTON

Certifié exécutoire

AR Prefecture

086-218602902-20250410-2404012-DE
Reçu le 17/04/2025

AR Prefecture

086-218602902-20250410-2404012-DE
Reçu le 17/04/2025



COMMUNE DE : LA VILLEDIEU DU CLAIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 avril 2025**

Le dix avril deux mille vingt-cinq à vingt heures trente minutes les membres du Conseil municipal de la commune de LA VILLEDIEU DU CLAIN se sont réunis à la mairie sous la présidence de :

Madame BOUTILLET Michèle, maire

Présents : **M. BAROT Adrien, Mme BEAUVAIS Sylviane, Mme BROUARD Stéphanie, Mme FAUGEROUX Christine, M. FAURE Nicolas, Mme GENET Dominique, Mme GUDE Corinne, Mme GUITTON Marie, Mme HIERONIMUS Stéphanie, M. PENNETEAU Luc, M. RICHARD Jérôme, Mme VINCENT Elodie**

Pouvoirs : **Mme AUMONIER Céline pouvoir à Mme HIERONIMUS Stéphanie
M. COURTIN Alexis pouvoir à Mme GUDE Corinne,
M. DELOUME Michel pouvoir à M. RICHARD Jérôme
M. FEINTRENIE Jean-Louis pouvoir à M. GENET Dominique
M. GIRET Xavier pouvoir à M. PENNETEAU Luc**

Secrétaire de séance : **Mme GUITTON Marie**



TAXES DIRECTES LOCALES : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'augmenter, à la majorité des voix, de 5% les taxes directes locales pour l'année 2025.

TAXES DIRECTES LOCALES	TAUX ANNEE 2025
Taxe foncières (bâti)	35.02 %
Taxes foncières (non bâti)	48.14 %
Taxe d'habitation	21.05 %

Pour extrait conforme au registre des délibérations
Fait à LA VILLEDIEU DU CLAIN, le 10 avril 2025

La Maire
Michèle BOUTILLET

Certifié exécutoire

La Secrétaire
Marie GUITTON

AR Prefecture

086-218602902-20250410-2504013-DE
Reçu le 15/04/2025



COMMUNE DE : LA VILLEDIEU DU CLAIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 avril 2025**

Le dix avril deux mille vingt-cinq à vingt heures trente minutes les membres du Conseil municipal de la commune de LA VILLEDIEU DU CLAIN se sont réunis à la mairie sous la présidence de :

Madame BOUTILLET Michèle, maire

Présents : **M. BAROT Adrien, Mme BEAUVAIS Sylviane, Mme BROUARD Stéphanie, Mme FAUGEROUX Christine, M. FAURE Nicolas, Mme GENET Dominique, Mme GUDE Corinne, Mme GUITTON Marie, Mme HIERONIMUS Stéphanie, M. PENNETEAU Luc, M. RICHARD Jérôme, Mme VINCENT Elodie**

Pouvoirs : **Mme AUMONIER Céline pouvoir à Mme HIERONIMUS Stéphanie
M. COURTIN Alexis pouvoir à Mme GUDE Corinne,
M. DELOUME Michel pouvoir à M. RICHARD Jérôme
M. FEINTRENIE Jean-Louis pouvoir à M. GENET Dominique
M. GIRET Xavier pouvoir à M. PENNETEAU Luc**

Secrétaire de séance : **Mme GUITTON Marie**



VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif communal 2025 comme suit :

PROPOSITIONS NOUVELLES			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
1 460 734.92 €	1 460 734.92 €	1 099 665.95 €	1 099 665.95 €

Pour extrait conforme au registre des délibérations
Fait à LA VILLEDIEU DU CLAIN, le 10 avril 2025

La Maire
Michèle BOUTILLET

La Secrétaire
Marie GUITTON

Certifié exécutoire

AR Prefecture

086-218602902-20250410-2504014-DE
Reçu le 22/04/2025



COMMUNE DE : LA VILLEDIEU DU CLAIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 avril 2025**

Le dix avril deux mille vingt-cinq à vingt heures trente minutes les membres du Conseil municipal de la commune de LA VILLEDIEU DU CLAIN se sont réunis à la mairie sous la présidence de :

Madame BOUTILLET Michèle, maire

Présents : **M. BAROT Adrien, Mme BEAUVAIS Sylviane, Mme BROUARD Stéphanie, Mme FAUGEROUX Christine, M. FAURE Nicolas, Mme GENET Dominique, Mme GUDE Corinne, Mme GUITTON Marie, Mme HIERONIMUS Stéphanie, M. PENNETEAU Luc, M. RICHARD Jérôme, Mme VINCENT Elodie**

Pouvoirs : **Mme AUMONIER Céline pouvoir à Mme HIERONIMUS Stéphanie
M. COURTIN Alexis pouvoir à Mme GUDE Corinne,
M. DELOUME Michel pouvoir à M. RICHARD Jérôme
M. FEINTRENIE Jean-Louis pouvoir à M. GENET Dominique
M. GIRET Xavier pouvoir à M. PENNETEAU Luc**

Secrétaire de séance : **Mme GUITTON Marie**



SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNEE 2025

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS		MONTANTS VOTES ANNEE 2025
1	ANCIENS COMBATTANTS	150 €
2	BOUKAN DU CLAIN	200 €
3	CAF FSL	200 €
4	CLUB CYCLO	100 €
5	CLUB ESPOIR ET DETENTE	130 €
6	COMITE DES FETES	1 000 €
7	EMIL SECTION LA VILLEDIEU	180 €
8	GUEURLETS D'O CLAIN	350 €

AR Prefecture

086-218602902-20250410-2504015-DE
Reçu le 17/04/2025

9	CONSEIL LOCAL PARENTS D'ELEVES (APE)	400 €
10	LE JARDIN DU PART'AGES	200 €
11	SANS POMPES	180 €
12	SMAROVIL Raquettes du Miosson	500 €
13	SECHERESSE	90 €
14	AMICALE RETRO VELO	150 €
15	CONCILIATEUR	80 €
16	CROSS EXPERIENCE	250 €
17	ARANTELLE (coup de pouce leçons)	1 070 €
18	ARANTELLE (fonctionnement)	23 790 €
19	ANIMATIONS MATERNELLE	360 €
20	ANIMATIONS ELEMENTAIRE	2 600 €
TOTAUX		31 980 €

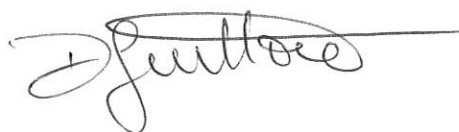
Le solde de la subvention de fonctionnement attribuée à l'association l'ARANTELLE, sera mandaté en une seule fois à partir du *mois de mai 2025*.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
Fait à LA VILLEDIEU DU CLAIN, le 10 avril 2025

La Maire
Michèle BOUTILLET



La Secrétaire
Marie GUITTON



Certifié exécutoire

AR Prefecture

086-218602902-20250410-2504015-DE
Reçu le 17/04/2025



COMMUNE DE : LA VILLEDIEU DU CLAIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 avril 2025**

Le dix avril deux mille vingt-cinq à vingt heures trente minutes les membres du Conseil municipal de la commune de LA VILLEDIEU DU CLAIN se sont réunis à la mairie sous la présidence de :

Madame BOUTILLET Michèle, maire

Présents : **M. BAROT Adrien, Mme BEAUVAIS Sylviane, Mme BROUARD Stéphanie, Mme FAUGEROUX Christine, M. FAURE Nicolas, Mme GENET Dominique, Mme GUDE Corinne, Mme GUITTON Marie, Mme HIERONIMUS Stéphanie, M. PENNETEAU Luc, M. RICHARD Jérôme, Mme VINCENT Elodie**

Pouvoirs : **Mme AUMONIER Céline pouvoir à Mme HIERONIMUS Stéphanie
M. COURTIN Alexis pouvoir à Mme GUDE Corinne,
M. DELOUME Michel pouvoir à M. RICHARD Jérôme
M. FEINTRENIE Jean-Louis pouvoir à M. GENET Dominique
M. GIRET Xavier pouvoir à M. PENNETEAU Luc**

Secrétaire de séance : **Mme GUITTON Marie**



TARIFS CANTINE SCOLAIRE ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, *décide à l'unanimité* de reconduire l'application d'une tarification sociale, à trois tranches, selon le quotient familial de la CAF, comme suit :

Quotient Familial (QF)	Prix repas
QF ≤ 1000	1 €
1001 < QF ≤ 1 300	3.17 €
QF > 1 300	3,26 €

Le prix du repas des adultes reste inchangé.
Il est fixé à 4.30 €

Pour extrait conforme au registre des délibérations
Fait à LA VILLEDIEU DU CLAIN, le 10 avril 2025

La Maire
Michèle BOUTILLET

La Secrétaire
Marie GUITTON

Certifié exécutoire

AR Prefecture

086-218602902-20250410-2504016-DE
Reçu le 17/04/2025



COMMUNE DE : LA VILLEDIEU DU CLAIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 avril 2025**

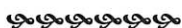
Le dix avril deux mille vingt-cinq à vingt heures trente minutes les membres du Conseil municipal de la commune de LA VILLEDIEU DU CLAIN se sont réunis à la mairie sous la présidence de :

Madame BOUTILLET Michèle, maire

Présents : M. BAROT Adrien, Mme BEAUVAIS Sylviane, Mme BROUARD Stéphanie, Mme FAUGEROUX Christine, M. FAURE Nicolas, Mme GENET Dominique, Mme GUDE Corinne, Mme GUITTON Marie, Mme HIERONIMUS Stéphanie, M. PENNETEAU Luc, M. RICHARD Jérôme, Mme VINCENT Elodie

**Pouvoirs : Mme AUMONIER Céline pouvoir à Mme HIERONIMUS Stéphanie
M. COURTIN Alexis pouvoir à Mme GUDE Corinne,
M. DELOUME Michel pouvoir à M. RICHARD Jérôme
M. FEINTRENIE Jean-Louis pouvoir à M. GENET Dominique
M. GIRET Xavier pouvoir à M. PENNETEAU Luc**

Secrétaire de séance : Mme GUITTON Marie



TARIFS ACCUEILS PERISCOLAIRES ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'augmenter les tarifs des accueils périscolaires matin et soir pour la rentrée scolaire 2025-2026 et de créer une 4ème tranche.

Les grilles tarifaires à partir du **1er septembre 2025** seront les suivantes :

MATIN :

QUOTIENT FAMILIAL	PRIX
QF ≤ 700 €	1.68 €
701 € < QF ≤ 1 030 €	1.76 €
1031 € < QF ≤ 1 400 €	1.84 €
QF ≥ 1 401 €	1.91 €

SOIR :

QUOTIENT FAMILIAL	PRIX
QF ≤ 700 €	1.94 €
701€ < QF ≤ 1 030 €	2.03 €
1 031 € < QF ≤ 1 400 €	2.13 €
QF ≥ 1 401 €	2.20 €

AR Prefecture

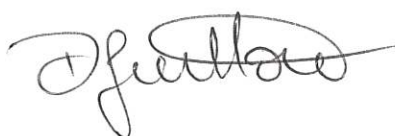
086-218602902-20250410-2504017-DE
Reçu le 17/04/2025

Pour extrait conforme au registre des délibérations
Fait à LA VILLEDIEU DU CLAIN, le 10 avril 2025

La Maire
Michèle BOUTILLET



La Secrétaire
Marie GUITTON



Certifié exécutoire

AR Prefecture

086-218602902-20250410-2504017-DE
Reçu le 17/04/2025



COMMUNE DE : LA VILLEDIEU DU CLAIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 avril 2025**

Le dix avril deux mille vingt-cinq à vingt heures trente minutes les membres du Conseil municipal de la commune de LA VILLEDIEU DU CLAIN se sont réunis à la mairie sous la présidence de :

Madame BOUTILLET Michèle, maire

Présents : **M. BAROT Adrien, Mme BEAUVAIS Sylviane, Mme BROUARD Stéphanie, Mme FAUGEROUX Christine, M. FAURE Nicolas, Mme GENET Dominique, Mme GUDE Corinne, Mme GUITTON Marie, Mme HIERONIMUS Stéphanie, M. PENNETEAU Luc, M. RICHARD Jérôme, Mme VINCENT Elodie**

Pouvoirs : **Mme AUMONIER Céline pouvoir à Mme HIERONIMUS Stéphanie
M. COURTIN Alexis pouvoir à Mme GUDE Corinne,
M. DELOUME Michel pouvoir à M. RICHARD Jérôme
M. FEINTRENIE Jean-Louis pouvoir à M. GENET Dominique
M. GIRET Xavier pouvoir à M. PENNETEAU Luc**

Secrétaire de séance : **Mme GUITTON Marie**



**FONDS DE CONCOURS VERSE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DU CLAIN
DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE VOIRIE 2025 ET DUREE D'AMORTISSEMENT**

Dans le cadre de la réalisation du programme de voirie 2025, la commune souhaite compléter l'enveloppe allouée par la Communauté de Communes des Vallées du Clain pour financer les travaux rue des Cinq Sceaux et chemin des Cartes.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal :

- Approuve à l'unanimité le versement à la Communauté des communes des Vallées du Clain d'un fonds de concours d'un montant de 8 208,09 €
- fixe la durée d'amortissement du fonds de concours à 5 ans

Pour extrait conforme au registre des délibérations
Fait à LA VILLEDIEU DU CLAIN, le 10 avril 2025

La Maire
Michèle BOUTILLET

La Secrétaire
Marie GUITTON

Certifié exécutoire

086-218602902-20250410-2504018-DE
Reçu le 17/04/2025



COMMUNE DE : LA VILLEDIEU DU CLAIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 avril 2025**

Le dix avril deux mille vingt-cinq à vingt heures trente minutes les membres du Conseil municipal de la commune de LA VILLEDIEU DU CLAIN se sont réunis à la mairie sous la présidence de :

Madame BOUTILLET Michèle, maire

Présents : **M. BAROT Adrien, Mme BEAUVAIS Sylviane, Mme BROUARD Stéphanie, Mme FAUGEROUX Christine, M. FAURE Nicolas, Mme GENET Dominique, Mme GUDE Corinne, Mme GUITTON Marie, Mme HIERONIMUS Stéphanie, M. PENNETEAU Luc, M. RICHARD Jérôme, Mme VINCENT Elodie**

Pouvoirs : **Mme AUMONIER Céline pouvoir à Mme HIERONIMUS Stéphanie
M. COURTIN Alexis pouvoir à Mme GUDE Corinne,
M. DELOUME Michel pouvoir à M. RICHARD Jérôme
M. FEINTRENIE Jean-Louis pouvoir à M. GENET Dominique
M. GIRET Xavier pouvoir à M. PENNETEAU Luc**

Secrétaire de séance : **Mme GUITTON Marie**



TRANSFERT DE LA SUBVENTION ACTIV'3 DE 31 680 EUROS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DU CLAIN

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité le transfert de l'ACTIV'3, soit un montant de 31 680 € à la Communauté de Communes des Vallées du Clain.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
Fait à LA VILLEDIEU DU CLAIN, le 10 avril 2025

La Maire
Michèle BOUTILLET

La Secrétaire
Marie GUITTON

Certifié exécutoire

AR Prefecture

086-218602902-20250410-2504019-DE
Reçu le 17/04/2025



COMMUNE DE : LA VILLEDIEU DU CLAIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 avril 2025**

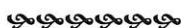
Le dix avril deux mille vingt-cinq à vingt heures trente minutes les membres du Conseil municipal de la commune de LA VILLEDIEU DU CLAIN se sont réunis à la mairie sous la présidence de :

Madame BOUTILLET Michèle, maire

Présents : **M. BAROT Adrien, Mme BEAUVAIS Sylviane, Mme BROUARD Stéphanie, Mme FAUGEROUX Christine, M. FAURE Nicolas, Mme GENET Dominique, Mme GUDE Corinne, Mme GUITTON Marie, Mme HIERONIMUS Stéphanie, M. PENNETEAU Luc, M. RICHARD Jérôme, Mme VINCENT Elodie**

Pouvoirs : **Mme AUMONIER Céline pouvoir à Mme HIERONIMUS Stéphanie
M. COURTIN Alexis pouvoir à Mme GUDE Corinne,
M. DELOUME Michel pouvoir à M. RICHARD Jérôme
M. FEINTRENIE Jean-Louis pouvoir à M. GENET Dominique
M. GIRET Xavier pouvoir à M. PENNETEAU Luc**

Secrétaire de séance : **Mme GUITTON Marie**



REPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX « D'AMENAGEMENT D'ACCOTEMENTS SORTIE SUD COTE PAIR RUE NATIONALE ET MARQUAGE EN PEINTURE »

Le Conseil municipal ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après avoir entendu l'exposé de Mme la maire concernant « la sécurisation de l'entrée sud – RD 741 »

Après en avoir délibéré ;

Adopte à l'unanimité le projet « Sécurisation de l'entrée sud – RD 741 » pour un montant de 54 560 € HT soit 65 472€ TTC.

Décide à l'unanimité de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police dans la catégorie d'opération relative : **aux travaux commandés par les exigences de la sécurité routière relevant de la police de circulation du maire**

S'engage à financer l'opération de la façon suivante :

AR Prefecture

086-218602902-20250410-2504020-DE
Reçu le 17/04/2025

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

ORGANISME Et SUBVENTION SOLLICITEE	TAUX	MONTANT
CONSEIL DEPARTEMENTAL : (Amendes de police sollicitée)	25.00 %	13 640 €
AUTOFINANCEMENT sur fonds propres	75.00 %	40 920 €
ESTIMATION DES TRAVAUX TOTAL H.T	100 %	54 560 €

Dit que la dépense sera inscrite au budget primitif 2025, article 2128/115 section investissement ;

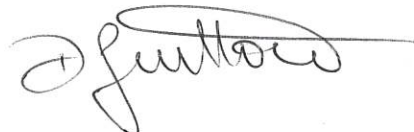
Autorise à l'unanimité Mme la maire à effectuer la demande de subvention auprès du Conseil Départemental, à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération et à signer tout document s'y rapportant.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
Fait à LA VILLEDIEU DU CLAIN, le 10 avril 2025

La Maire
Michèle BOUTILLET



La Secrétaire
Marie GUITTON



Certifié exécutoire

AR Prefecture

086-218602902-20250410-2504020-DE
Reçu le 17/04/2025



COMMUNE DE : LA VILLEDIEU DU CLAIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 avril 2025**

Le dix avril deux mille vingt-cinq à vingt heures trente minutes les membres du Conseil municipal de la commune de LA VILLEDIEU DU CLAIN se sont réunis à la mairie sous la présidence de :

Madame BOUTILLET Michèle, maire

Présents : **M. BAROT Adrien, Mme BEAUVAIS Sylviane, Mme BROUARD Stéphanie, Mme FAUGEROUX Christine, M. FAURE Nicolas, Mme GENET Dominique, Mme GUDE Corinne, Mme GUITTON Marie, Mme HIERONIMUS Stéphanie, M. PENNETEAU Luc, M. RICHARD Jérôme, Mme VINCENT Elodie**

Pouvoirs : **Mme AUMONIER Céline pouvoir à Mme HIERONIMUS Stéphanie
M. COURTIN Alexis pouvoir à Mme GUDE Corinne,
M. DELOUME Michel pouvoir à M. RICHARD Jérôme
M. FEINTRENIE Jean-Louis pouvoir à M. GENET Dominique
M. GIRET Xavier pouvoir à M. PENNETEAU Luc**

Secrétaire de séance : **Mme GUITTON Marie**



**SRD ENERGIES VIENNE - MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION
D'ELECTRICITE AU TITRE DE L'ANNEE 2025**

L'article L.2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) dispose que toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique donne lieu au paiement d'une redevance.

En l'occurrence, l'article R2333-105 du Code général des collectivités territoriales, précise les bases de calcul de la Redevance d'Occupation du Domaine Public des réseaux électriques au titre de la mise à disposition par une commune d'une partie de son domaine public au gestionnaire de réseaux de distribution, *SRD à 100% sur notre commune.*

Ce calcul s'effectue par tranche de population et une formule d'indexation automatique permet de faire évoluer les redevances, au 1er janvier de chaque année, proportionnellement à *l'évolution de l'index ingénierie* publié au Bulletin officiel du ministère du développement durable, des transports et du logement.

Plafond redevance (PR) : 153 € pour les communes dont la population est inférieure ou égale à 2 000 habitants.

En 2025, le coefficient index ingénierie est de 1.5770.

La population de la commune est de 1 559 habitants au 01/01/2025.

Le montant de la redevance pour la commune s'élève donc à : 153 €*1.5770 =241 €.

AR Prefecture

086-218602902-20250410-2504021-DE
Reçu le 17/04/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, adopte à *l'unanimité*, le montant concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
Fait à LA VILLEDIEU DU CLAIN, le 10 avril 2025

La Maire
Michèle BOUTILLET



La Secrétaire
Marie GUITTON



Certifié exécutoire

AR Prefecture

086-218602902-20250410-2504021-DE
Reçu le 17/04/2025



COMMUNE DE : LA VILLEDIEU DU CLAIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 avril 2025**

Le dix avril deux mille vingt-cinq à vingt heures trente minutes les membres du Conseil municipal de la commune de LA VILLEDIEU DU CLAIN se sont réunis à la mairie sous la présidence de :

Madame BOUTILLET Michèle, maire

Présents : **M. BAROT Adrien, Mme BEAUVAIS Sylviane, Mme BROUARD Stéphanie, Mme FAUGEROUX Christine, M. FAURE Nicolas, Mme GENET Dominique, Mme GUDE Corinne, Mme GUITTON Marie, Mme HIERONIMUS Stéphanie, M. PENNETEAU Luc, M. RICHARD Jérôme, Mme VINCENT Elodie**

Pouvoirs : **Mme AUMONIER Céline pouvoir à Mme HIERONIMUS Stéphanie
M. COURTIN Alexis pouvoir à Mme GUDE Corinne,
M. DELOUME Michel pouvoir à M. RICHARD Jérôme
M. FEINTRENIE Jean-Louis pouvoir à M. GENET Dominique
M. GIRET Xavier pouvoir à M. PENNETEAU Luc**

Secrétaire de séance : **Mme GUITTON Marie**



REGLEMENTS INTERIEURS : RESTAURANT SCOLAIRE ET ACCUEIL PERISCOLAIRE

Les règlements intérieurs, concernant le restaurant scolaire et l'accueil périscolaire ont été transmis à l'ensemble des élus. Ils n'ont suscité aucune remarque particulière.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité les règlements qui seront transmis aux familles à la prochaine rentrée scolaire, 2025-2026.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
Fait à LA VILLEDIEU DU CLAIN, le 10 avril 2025

La Maire
Michèle BOUTILLET

La Secrétaire
Marie GUITTON

Certifié exécutoire

AR Prefecture

086-218602902-20250410-2504022-DE
Reçu le 17/04/2025



RÈGLEMENTS INTÉRIEURS

RESTAURANT SCOLAIRE
ET ACCUEIL PÉRISCOLAIRE
COMMUNE DE LA VILLEDIEU DU CLAIN

ANNÉE SCOLAIRE 2025/2026

Pour la nouvelle année scolaire 2025-2026, le conseil municipal approuve les règlements intérieurs.

Les règles suivantes s'appliquent pour l'ensemble des règlements intérieurs à savoir : la restauration scolaire et l'accueil périscolaire.

Votre enfant, qu'il soit scolarisé à l'école maternelle ou à l'école élémentaire, aura les horaires suivants :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h30-9h00	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire
9h-12h	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire
12h-13h20	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne
13h30-15h45	Temps scolaire	Temps scolaire		Temps scolaire	Temps scolaire
15h45-18h30	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire		Accueil périscolaire	Accueil périscolaire
15h45-16h30	APC (Activités Pédagogiques Complémentaires)	APC (Activités Pédagogiques Complémentaires)			

DISCIPLINE

✓ L'enfant doit :

- RESPECTER ET ETRE POLI à l'égard du personnel d'encadrement et de ses camarades,
- RESPECTER LES CONSIGNES données par le personnel d'encadrement,
- RESPECTER LES LOCAUX ET LE MATERIEL,
- PARLER CALMEMENT.

En cas d'indiscipline notoire et répétée, et au vu d'un rapport établi par le personnel d'encadrement, un premier avertissement sera adressé par courrier aux parents. Si la situation persiste, une sanction tendant à exclure provisoirement ou définitivement l'enfant sera prononcée après avoir informé les parents ou responsables légaux. **Toutefois, en cas d'acte grave de violence verbale, physique ou morale** l'enfant concerné pourra être exclu sans avertissement après avoir informé ses parents ou responsables légaux.

✓ Il est interdit de quitter l'enceinte de l'école sans autorisation écrite signée des parents.

✓ Les enfants ne sont pas autorisés à faire du vélo dans la cour de l'école, même pour se rendre au centre de loisirs.

✓ Les animaux sont interdits dans l'enceinte de l'école.

AR Prefecture

086 12 56 02 11 25 du 10/04/2025 au 12/04/2025
Il est interdit de fumer ou vapoter dans l'enceinte de l'école.

Reçu le 17/04/2025

RÈGLEMENTS INTÉRIEURS : Restaurant scolaire – Accueil périscolaire
Mairie de LA VILLEDIEU DU CLAIN

SANTÉ

L'enfant malade (fièvre, grippe, maladie contagieuse) n'est pas accepté à l'accueil périscolaire.

Médicaments : le personnel d'encadrement **n'est en aucun cas habilité à conserver ou à administrer des médicaments**, sauf si un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) le prévoit.

En cas de gravité ou d'incertitude, le personnel municipal doit appeler le 15 pour avis, conseils ou prise en charge. Dans tous les cas, la famille est prévenue.

Le service d'aide médicale d'urgence SAMU 15

Dans chaque département les secours d'urgence sont organisés sous l'autorité du Préfet. Les services d'urgences sont en interconnexion permanente.

Ils assurent :

- la régulation médicale, (médecin régulateur du 15) a pour but d'apporter la réponse appropriée à toutes les demandes
- le conseil téléphonique pour les soins à donner sur place (écoute médicale 24h/24h) au service de toute personne confrontée à un problème de santé

RÈGLEMENT DES FACTURES – Restauration scolaire et accueil périscolaire

La facturation du restaurant scolaire et de l'accueil périscolaire est mensuelle. L'avis des sommes à payer est envoyé par le Service de Gestion Comptable de Poitiers Extérieur.

Le paiement peut s'effectuer soit :

- par chèque bancaire ou postal (ou en chèque CESU pour l'accueil périscolaire) à l'ordre du SGC Poitiers Extérieur.
- en espèces, par carte bancaire ou par virement bancaire, auprès du Service de Gestion Comptable de Poitiers Extérieur 3 Bd Gambetta CS 40036 86170 Neuville-de-Poitou
- par internet : www.tipi.budget.gouv.fr
- au point de vente Le Kiosque Tabac Presse Jeux, en espèces et par carte bancaire jusqu'à 300€

Pour toute réclamation, il faut s'adresser à la mairie et non au personnel communal

RESTAURANT SCOLAIRE

Les enfants sont sous la responsabilité du personnel d'encadrement du restaurant scolaire de 12h00 à 13h20.

Ils doivent se présenter dans la salle à manger avec une tenue correcte et les mains lavées. L'enfant, si possible doit goûter à tout sans l'obligation de terminer son assiette.

Les enfants souffrants d'allergies ou d'intolérances alimentaires seront accueillis à la cantine après établissement d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) mis en place à la demande des familles, par les directeurs d'écoles en concertation avec le médecin scolaire et la mairie. Sur demande écrite des parents ou tuteurs, les enfants atteints d'allergies alimentaires pourront être admis avec leur panier repas.

Sous couvert de la municipalité, **le personnel est habilité à sanctionner les enfants de l'école élémentaire par un système de croix** ou le nettoyage des dégâts occasionnés.

LE SYSTEME DE CROIX

Des règles, numérotées de 1 à 5, doivent être respectées par les enfants :

1. Ne pas se déplacer sans demander l'autorisation, rester assis pour manger,
2. respecter la nourriture (pas de projection, pas de gaspillage),
3. **AR** respecter le matériel (ne pas l'abîmer),
4. respecter les adultes et les camarades, pas de violence physique, ni verbale,
5. ne pas jouer à table.

086-218602902-20250410-2504022-DE
Reçu le 17/04/2025

RÈGLEMENTS INTERIEURS : Restaurant scolaire – Accueil périscolaire
Mairie de LA VILLEDIEU DU CLAIN

Ces règles sont inscrites sur un panneau d'affichage dans la cantine.

Les parents ainsi que les enfants sont avertis, **par courrier**, chaque fois qu'une croix est donnée. Au bout de 3 croix, les familles sont convoquées à la Mairie, avec l'enfant. Une croix supplémentaire entraîne **le renvoi de la cantine pendant une semaine**.

Ce système a été mis en place **pour résoudre les problèmes de discipline rencontrés quotidiennement par le personnel** au moment des repas. **Toutefois, en cas d'acte grave de violence verbale ou physique**, l'enfant concerné sera exclu du restaurant scolaire après en avoir informé ses parents ou responsables légaux (sans tenir compte du système de croix).

Les enfants qui vont au centre de loisirs le mercredi après-midi sont sous la responsabilité du personnel du service municipal jusqu'à 13h20.

Les menus, élaborés par l'entreprise de restauration en collaboration avec l'Association des Parents d'Elèves et la commission scolaire, seront disponibles sur le site de la mairie : www.la-villedieu-du-clain.fr et l'application INTRAMUROS

HYGIÈNE : serviette de table

L'objectif est de réduire les déchets, en diminuant la consommation de serviettes en papier jetables.

Fournir chaque lundi, une serviette de table en tissu. Elle lui sera rendue le vendredi pour être lavée.

- Pour les élèves de maternelle : marquée au nom de l'enfant et équipée d'un élastique.

- Pour les élèves de l'élémentaire : marquée au nom de l'enfant.

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

L'accueil périscolaire municipal est ouvert de 7h30 à 9h00 et de 15h45 à 18h30, les lundi, mardi, jeudi et vendredi, le mercredi de 7h30 à 9h00, des semaines scolaires.

Les horaires doivent être scrupuleusement respectés par les familles. Les retards abusifs ou répétitifs le soir feront l'objet d'avertissements et pourraient conduire à l'exclusion de l'enfant.

En dernier recours, si aucune personne autorisée mentionnée sur la fiche individuelle de renseignements n'a pu être contactée, le responsable de l'accueil périscolaire prendra contact avec la gendarmerie pour rechercher les parents et faire assurer la garde de l'enfant.

Après le temps scolaire, les enfants, non pris en charge par un adulte à 15h45 ou ne repartant pas seuls habituellement pour les enfants de l'école Élémentaire, sont dirigés vers l'accueil périscolaire et **une facturation sera effectuée**.

Les enfants ne seront libérés qu'après des personnes mentionnées sur la fiche individuelle de renseignements. Il est donc nécessaire de la compléter de la manière la plus exhaustive possible et d'avertir le secrétariat de mairie en cas de changement. Si l'enfant doit être confié à des personnes différentes suivant les semaines (exemple : garde alternée), il sera nécessaire de fournir le planning de garde afin que les agents municipaux puissent savoir à qui l'enfant doit être confié.

TARIFICATION - RESTAURANT SCOLAIRE ET ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Pour la nouvelle année scolaire 2025-2026, le conseil municipal a décidé par délibération le 10 avril 2025 de créer une 4^{ème} tranche pour l'accueil périscolaire. Les tarifs applicables matin et soir feront l'objet d'une augmentation.

Et pour les tarifs du restaurant scolaire qu'il n'y aurait pas d'augmentation.

AR Prefecture

086-218602902-20250410-2504022-DE
Reçu le 17/04/2025

RÈGLEMENTS INTÉRIEURS : Restaurant scolaire – Accueil périscolaire
Mairie de LA VILLEDIEU DU CLAIN

Pour le restaurant scolaire, le conseil municipal a décidé de mettre en place le dispositif « cantine à 1 € » soutenu par l'Etat, dans le cadre du plan pauvreté.

Le tarif à 1€ est attribué aux familles dont le quotient familial CAF est inférieur ou égal à 1 000€.

La collectivité reste libre de retirer ce dispositif moyennant le respect d'un préavis d'un mois.

Les tarifs : en accord avec la politique de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), la commune a décidé de mettre en place une grille tarifaire en tenant compte des ressources des familles.

- **Grille de tarification du restaurant scolaire :**

Quotient Familial (QF)	Prix repas
$QF \leq 1000$	1 €
$1001 < QF \leq 1\,300$	3,17 €
$QF > 1\,300$	3,26 €

- **Grille de tarification de l'accueil périscolaire :**

Quotient Familial (QF)	Tarif matin	Tarif soir
$QF \leq 700$	1,68 €	1,94 €
$701 < QF < 1\,030$	1,76 €	2,03 €
$1031 < QF < 1\,400$	1,84 €	2,13 €
$QF \geq 1\,401$	1,91 €	2,20 €

Le numéro d'allocataire CAF inscrit sur la fiche individuelle de renseignements servira à connaître le quotient familial afin de déterminer le tarif du restaurant scolaire et de l'accueil périscolaire.

Seules les familles n'ayant pas d'allocations CAF ou les familles rattachées à la Mutualité Sociale Agricole (MSA) pourront déposer un dossier en mairie avant le vendredi 5 septembre 2025.

- **Pièces à fournir** pour le calcul de votre QF :

- ✓ Livret de famille,
- ✓ Avis d'imposition ou de non-imposition sur les revenus 2024.

Aucun dossier ne sera pris en compte pour les familles hors commune. Le dernier tarif leur sera appliqué dans ce cas

INFORMATIONS GENERALES

L'accueil, l'animation et la surveillance des enfants sont assurés par les agents municipaux et/ou les ATSEM. Les enfants sont sous leur responsabilité pendant la période d'accueil.

Les goûters personnels sont interdits (sauf PAI).

En partant de l'accueil périscolaire, les enfants sont tenus de ranger les jeux avec lesquels ils jouent.

AR Prefecture

086-218602902-20250410-2504022-DE
Reçu le 17/04/2025

Nous vous remercions de lire ces règlements intérieurs à votre enfant.

RÈGLEMENTS INTERIEURS : Restaurant scolaire – Accueil périscolaire
Maire de LA VILLEDIEU DU CLAIN